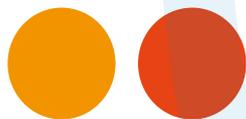


**Université
des Antilles**



Procès-verbal du Conseil Académique Du 18 octobre 2022

Le mercredi 18 octobre 2022 à 9H00
Liste d'émargement

	Nom	Prénom	Quorum	SIGNATURE
	GEOFFROY	Michel	1	P
Collège A : 14	AUORE	Guyène	1	P
	BANCE	Philippe	1	P
	CHALI	Jean-Georges	1	A
	CORDEL	Nadège	1	Procuration G.MOPHOU
	DAVID	Carine	1	P
	DRAME	Moustapha	1	A
	FLORY	Anny	1	P
	GASPARD	Sarra	1	P
	INAMO	Jocelyn	1	A
	JEAN-ALEXIS	Célia	1	A
	JOSEPH	Philippe	1	Procuration C.ROOS
	MOPHOU	Gisèle	1	P
	ROOS	Christophe	1	P
	SOUBDHAN	Ted	1	P
Collège B :10	BRUREAU	Laurent	1	P
	COUDEVYLLE	Guillaume	1	P
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	1	A
	GROS- DESORMEAUX	Jean-Raphael	1	P
	JOACHIM	Jean-Louis	1	P
	LEBRINI	Mounin	1	A
	LOUIS-ROSE	Carole	1	P
	MANYRI	Laurent	1	P
	PHILIPPON	Melody	1	A
	ROGERS	Dominique	1	Procuration C.DAVID
Collège C : 4	CORBIN	Elsa	1	P
	DUBOST	Isabelle	1	Procuration A.FAURE
	LAWRENCE	Génica	1	P (point 2 mcf cont)
	MATHOURAPARSAD	Sébastien	1	P
Collège D :2	BELLANGER	Jean-Pierre	1	A
	RAMASSAMY	Mickaëlle	1	P
Collège E	LETIN	Grégory	1	P
	MARTY AUGUSTIN-LUCILE	Gilian	1	A
	PLACIDE	Patrick	1	P
	SIARRAS	Patrick	1	P
Collège : BIATSS	BEHARY	Francianne	1	P
	FAURE	Agnès	1	P
	GILLOT	Michelle	1	P
	JEAN-BAPTISTE	Pascale	1	P
	MAMES	Patricia	1	P
	NAIGRE	Rose-Marie	1	P
Collège : Doctos	CHAPRON	Stéphane	1	A
	COET	Linda	1	Procuration C.DAVID

Collège : Étudiants	AGRIODOS	Euzanne	1	Procuration E.RINALDO
	ARTIGNY	Coralie	1	Procuration L.MANYRI
	BAUDIN	Salomé	1	A
	BAYBAUD	Marc-Olivier	1	A
	COUFFE	Alexy-Kanel	1	A
	HAUTERVILLE	Stacy	1	A
	LARECHE	Darnley	1	P
	MARIN	Lucas	1	A
	PRUDENT	Aurélie	1	Procuration E.RINALDO
	RAPHAEL	Weni	1	A
	RINALDO	Ethan	1	P
	RIPPON	Carl	1	P
Pers. Ext	BELLEMARE	Roland	1	A
	BESSADA	Catherine	1	A
	EL GANAOUI	Mohammed	1	A
	HO HIO HEN	Catherine	1	Procuration P.JEAN-BAPTISTE
	LOUVET	Sandrine	1	A
	MARVILLE	Michel	1	A
	OZIER-LAFONTAINE	Harry	1	Procuration G.MOPHOU
	VEGA-RUA	Anubis	1	A
TOTAL			62	

Ordre du jour :

- 1) Propos liminaires du président
- 2) Affaires ressources humaines
 - 2a) Campagne d'emplois enseignants du second degré
 - 2b) Campagne d'emplois enseignants-chercheurs
- 3) Affaires pédagogiques
 - 3a) Fiche de prévention sécurité APSA – UFR STAPS
- 4) Affaires scientifiques
 - 4a) Cellule d'appui aux projets (information)
 - 4b) Conventions de recherche
- 5) Questions diverses

Ouverture de la séance à 9H12

[Vérification du quorum]

Monsieur le Président

Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Vice-président du Pôle Martinique, est-ce que vous nous entendez ?

Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle Martinique

Bonjour Monsieur le Président, nous vous entendons. Bonjour à tous.

Monsieur le Président

Nous sommes en train de finaliser les opérations d'émargement. Et de votre côté ?

Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle Martinique

Nous sommes 18 pour l'instant, présents et représentés.

Monsieur le Président

Merci. Nous sommes également 18 en Guadeloupe. Le quorum (32) est atteint.

Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle Martinique

Nous sommes passés à 19 en Martinique.

Monsieur le Président

Nous sommes donc 19 en Martinique et 19 en Guadeloupe. Je propose que l'on démarre sans plus tarder avec le premier point.

1) Propos liminaires du président

Monsieur le Président

Avez-vous des questions diverses ?

Madame Anny FLORY, PR

J'ai une question sur la procédure de recrutement des vacataires et une question sur le délai de paiement des dépenses engagées pour les projets de recherche.

Monsieur le Président

D'autres questions diverses ?

Madame Sarra GASPARD, PR

Oui. Une question concernant les conventions demandées pour réaliser des dépenses. La deuxième concerne l'école doctorale, son fonctionnement et l'attribution des bourses.

Monsieur le Président

D'autres questions diverses ?

Monsieur Sébastien MATHOUPARSAD

J'ai une question diverse concernant les vacataires.

Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle Martinique

Monsieur le Président, nous n'entendons pas.

Monsieur le Président

Il y a une question sur les procédures de recrutement des vacataires, une question sur les délais de paiement des dépenses engagées pour les projets de recherche, une question sur les conventions demandées par

l'établissement, une question sur le fonctionnement de l'école doctorale, une question sur les vacataires pour l'UFR SJE de Guadeloupe. D'autres questions ? En Martinique ?

Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle Martinique

Pas de questions diverses.

2) Affaires ressources humaines

2a) Campagne d'emplois enseignants du second degré

Monsieur le Président

Nous commençons par la campagne d'emplois des enseignants du second degré. Un tableau vous a été communiqué avec dix demandes de publication pour cette campagne principale des enseignants du second degré amenés à prendre leurs fonctions au 1^{er} septembre 2023.

Avez-vous des questions ? Pas question ? On va passer au vote sur l'ensemble de ce tableau pour la mise au concours de ces emplois. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le tableau est validé à l'unanimité. Merci beaucoup.

Monsieur Létin, je crois que je n'ai pas vu votre main levée, je l'ai vue trop tard, le vote avait démarré. Vous vouliez poser une question ?

Monsieur Grégory LÉTIN, BIATSS

Merci Monsieur le Président. Cela ne change rien dans mon vote. Je voulais poser une question de fond. Par exemple, pour l'INSPE, il n'y a pas de conseil d'UFR.

Monsieur le Président

Tout à fait, il aurait mieux valu mettre « Conseil des composantes », tout simplement au lieu de « Conseil d'UFR », puisqu'on a des IUT, des INSPE et d'UFR. Merci. On le fera pour les prochaines séances de travail.

2b) Campagne d'emplois enseignants-chercheurs

Monsieur le Président

Concernant la campagne d'emplois enseignants-chercheurs, on vous a transmis les tableaux. On va commencer par les emplois permanents de maîtres de conférences et de professeurs des universités. Avez-vous des questions ? Madame Flory.

Madame Anny FLORY, PR

Un poste en biologie a eu un avis favorable en conseil d'UFR. Il n'apparaît pas ?

Monsieur le Président

N'apparaissent au tableau que les éléments qui ont été validés par le pôle Santé, le pôle Martinique et pôle de Guadeloupe. On n'a pas la possibilité de mettre au niveau central des emplois au concours si le pôle ne le fait pas.

Madame Anny FLORY, PR

D'accord. Quand vous dites *validé par le pôle*, c'est validé par le conseil de pôle ?

Monsieur le Président

Oui, lors de la réunion du conseil de pôle en formation plénière. Je n'y participe pas. En revanche, il ne fait pas partie des éléments qui nous ont été remontés. Tout ce qui nous a été remonté figure dans le tableau. Si le pôle ne souhaite pas mettre un emploi au concours, il y a un vote et dans ce cas, il ne transmet pas l'emploi.

Madame Anny FLORY, PR

D'accord.

Monsieur le Président

D'autres questions sur les tableaux ? On parle donc de la campagne synchronisée et non des maîtres de conférences. S'il n'y a pas de questions, je vous propose qu'on passe au vote sur les deux tableaux pour la mise au concours des emplois de maître de conférences et de professeurs d'université pour la prochaine campagne synchronisée. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je n'ai pas d'abstention, ni de voter contre. Les tableaux sont votés à l'unanimité. Merci beaucoup.

3) Affaires pédagogiques

3a) Fiche de prévention sécurité APSA – UFR STAPS

Monsieur le Président

Nous passons aux affaires pédagogiques.

Une fiche de prévention a été validée par le conseil d'UFR de STAPS. Elle vous a été soumise. Il y a quelques modifications à la marge par le service juridique. Nous avons la chance d'avoir parmi nos élus le doyen de l'UFR STAPS, donc si jamais vous avez des questions sur ce sujet ? Y a-t-il des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La fiche est adoptée en l'état. Merci beaucoup.

Madame Carine DAVID, PR

Monsieur le Président ?

Monsieur le Président

Oui ?

Madame Carine DAVID, PR

Sauf erreur, on ne s'est pas prononcé sur les postes de MCF contractuels.

Monsieur le Président

Vous avez raison, c'est un oubli de ma part. Nous allons faire un petit retour en arrière.

Retour au point 2)

2b) Campagne d'emplois enseignants-chercheurs

Monsieur le Président

On revient donc au point 2), je vous prie de m'excuser pour cet oubli. Nous avons trois emplois demandés pour publication en tant que MCF contractuels. Je rappelle que les renouvellements ne passent pas en CAC. Les collègues qui sont déjà MCF contractuels et qui souhaitent le rester, avec accord bien sûr de la composante, peuvent le faire sans passage à nouveau au conseil académique plénier.

Il ne s'agit donc pas de renouvellement mais de recrutement. Avez-vous des questions ?

Madame Sarra GASPARD, PR

Comment cela se traduit sur le site de l'UA ? Apparemment, l'UFR a demandé une publication et cela n'a pas été fait. Sachant qu'il y a quinze jours de délai entre la publication et la commission de recrutement...

Monsieur le Président

Il faut adresser un mail aux RH qui se chargent de publier l'emploi sur le site internet.

Madame Sarra GASPARD, PR

C'est le département concerné qui doit s'en charger ?

Monsieur le Président

Non, l'UFR. Cela a été fait a priori, comme le confirme Madame la DRH.

Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH

Je confirme. Un courriel est arrivé à la DRH début octobre. Notre collègue est en relation avec la direction de la composante pour une publication dans les prochains jours pour permettre la tenue d'une commission en temps et en heure pour la prise de poste de la personne retenue.

Madame Sarra GASPARD, PR

Merci.

Monsieur le Président

D'autres questions ? Pas de questions, nous passons au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? À l'unanimité, la campagne pour les maîtres de conférences contractuels est validée, pour prise de fonction au 1^{er} septembre.

Retour au point 4a)**4a) Cellule d'appui aux projets (information)****Monsieur le Président**

Sur le point 4, je souhaite vous donner une information, qui est résumée dans la note qui a été communiquée. Il s'agit de la cellule d'appui au projet qui ne fonctionne pas actuellement puisqu'il n'y a aucun personnel affecté à cette cellule qui avait été proposée il y a quelques années. Il y a eu un petit raté dans sa mise en place puisqu'elle n'est jamais arrivée au conseil d'administration, et donc il n'y a pas eu de validation de la création de cette cellule. Elle a quand même plus ou moins fonctionné de manière déséquilibrée entre les pôles jusqu'à ce qu'elle ne fonctionne plus du tout nulle part. L'une des difficultés de cette cellule, qui avait une belle ambition et qui a quand même été utile au niveau administratif à certains laboratoires de recherche, est qu'elle n'hébergeait pas en son sein de personnel qualifié pour le montage de projets européens, FEDER ou autres. C'est un véritable métier, il ne s'agissait pas simplement de collecter des pièces ou de les transmettre, mais le but était d'accompagner les chercheurs dans leurs projets, depuis la veille à l'élaboration du dossier, voire au suivi. Et donc, l'ambition de l'université aujourd'hui est de recruter des ingénieurs projet, dont c'est le métier, qui viendront accompagner, à la fois en Martinique et en Guadeloupe, les enseignants-chercheurs à monter des projets. Il y aura des personnels dédiés sur chaque pôle et un pilote. L'idée est de recruter trois personnes. Les deux vice-présidents de la commission de la Recherche et de la commission Valorisation scientifique ont répondu à un appel à projets. Si nous sommes lauréats, nous aurons un financement conséquent pour recruter ces personnels qualifiés. Parallèlement, j'ai entamé des démarches avec un certain nombre d'organismes de recherche qui, pour l'instant, sont au début pour qu'ils puissent également nous apporter un soutien dans cette ingénierie en termes de montage de projets. Je pense qu'il faut qu'on se professionnalise là-dessus. L'enseignant-chercheur n'est pas forcément compétent dans ce type de démarche et c'est chronophage, et donc, il faut un appui de l'Université, qui ne soit pas uniquement administratif, voire juridique, mais qui soit aussi technique. Je pense que ce sera un pas en avant si on arrive à mettre au point ce nouveau dispositif. Voilà, c'était l'objet de cette note. Madame Gaspard.

Madame Sarra GASPARD, PR

En cas de non-succès à cet appel à projet, que pensez-vous faire ?

Monsieur le Président

Cela ne change rien à notre volonté d'engager des personnels qualifiés pour ce dispositif. On reverra peut-être nos prétentions à la baisse en termes de nombre de recrutements. Et puis, une fois que les projets seront lancés et qu'on aura du succès, on pourra s'autofinancer. On pourra investir si vraiment on n'a pas le choix, mais l'idée pour l'instant est de répondre aux appels à projets.

Madame Sarra GASPARD, PR

Quels projets ?

Monsieur le Président

Les salaires de ces personnes pourraient être financés par les retours des appels à projets pour lesquels on serait lauréat.

Madame Sarra GASPARD, PR

Nous avons déjà un financement pour des gros projets, je pense qu'il y a déjà ces financements.

Monsieur le Président

Je ne suis pas sûr qu'on avait déjà un retour. Ce sont des projets récents pour lesquels nous n'avons pas encore de retour.

Madame Sarra GASPARD, PR

Non mais je veux dire, ce sont des projets qui ont cours. Ce sont des euros qui sont déjà là.

Monsieur le Président

Oui, on verra si on peut s'appuyer dessus. Avez-vous d'autres questions ou remarques sur cette note ? Je rappelle qu'il n'y a pas de vote, c'est une information que je porterai aussi à la connaissance du comité technique et du conseil d'administration. Monsieur Létin.

Monsieur Grégory LÉTIN, BITASS

Le recrutement de ces ingénieurs va se faire d'abord sur fonds propres, j'imagine ?

Monsieur le Président

Dans un premier temps, l'appel à projets, c'est de la masse salariale. Si on est lauréat, sur six ans au moins, en attendant que la cellule tourne et qu'elle rapporte suffisamment de fonds, on aura les salaires de ses personnels qui seront payés par ces sommes qu'on va recevoir. L'objectif est qu'on ne débourse pas ces sommes dans un premier temps. Si on n'a pas le choix, on prendra d'autres dispositions, bien sûr. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Madame Sarra GASPARD, PR

Comment sont utilisés... (inaudible)... ?

Monsieur le Président

Actuellement, les fonds de la recherche sont reversés dans l'unité budgétaire de la recherche, donc aux laboratoires, notamment à l'appel à projets BQR.

Madame Sarra GASPARD, PR

Intervention inaudible (0'24'14).

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non.

4b) Conventions de recherche

Monsieur le Président

Le dernier point concerne la convention de recherche. Pour l'instant, elle va être votée sous une réserve, parce qu'elle a posé un certain nombre de difficultés, sous réserve que la Région valide ce format. A priori, il était question que le porteur du projet (INRAE) produise une convention multipartite et non unilatérale avec chaque partenaire du projet, mais avec l'ensemble des partenaires censés voter la convention en place. Donc là, ce n'est pas tout à fait ce qui a été fait par l'INRAE et la Région doit valider cette procédure. Cela ne changera pas beaucoup le contenu, mais ce sera différent sur la forme, si tout le monde doit signer et pas juste l'Université. Sous cette réserve de validité juridique de cette procédure par la Région Guadeloupe, on va modifier cette convention bilatérale. Avez-vous des questions ? Pas de questions, on va passer au vote. Sous réserve de validation juridique de cette convention par la Région Guadeloupe, je soumetts au vote cette convention. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

5) Questions diverses

Monsieur le Président

Nous avons un certain nombre de questions diverses.

- Question sur la procédure de recrutement des vacataires.

Madame Anny FLORY, PR

Ma question est de savoir s'il est possible d'améliorer la procédure de recrutement des vacataires pour que leur contrat soit signé au mois de septembre. On leur demande la fiche de paie du mois d'août et donc c'est impossible que ce soit si loin... cela fait que les étudiants n'ont pas de...

Monsieur le Président

Avec les directeurs et les doyens des composantes, et l'UFR, nous allons mettre en place un calendrier. Il y aura deux sessions de recrutement des vacataires plutôt qu'au fil de l'eau, ce qui encombre les services et qui n'est pas du tout efficace. Il y aura une première session de recrutement des vacataires pour le premier semestre pour que les contrats soient signés avant le 1^{er} septembre, donc avant la fin de l'année précédente. Puis, une deuxième session aura lieu, au cas où on a encore des besoins pour le deuxième semestre, durant le premier semestre pour que les contrats soient signés avant le mois de janvier et que les vacataires puissent commencer avec des contrats signés. C'est tout simplement la conformité à la loi qui est visée. Sinon, c'est du travail clandestin.

Concernant les pièces qui pourraient poser problème, tout va être remis à plat. Les CASEP, qui n'ont pas d'existence non plus réglementaire et qui sont un usage, vont certainement disparaître et seront remplacés par des process beaucoup plus souples, qui nous permettront toujours d'effectuer les vérifications administratives, mais dans des délais bien plus réduits. Donc oui, les procédures vont être revues totalement du début à la fin et vont être améliorées avec le concours des composantes qui viendront nous faire part des difficultés qu'elles rencontrent, pour mettre en place ensemble des procédures efficaces. Et donc il y aura *a priori* deux sessions, et il faudra se plier à ce calendrier. Il n'y aura pas de fil de l'eau pour ce recrutement ?

Madame Anny FLORY, PR

Inaudible (00'28'38)

Monsieur le Président

Madame Flory, les UFR verront avec leur personnel. Je ne vais pas m'adresser à toute l'université. Je m'adresserai aux doyens, aux directeurs de composante et aux RAF, puis à l'intérieur des composantes pour que chacun fasse le point. Donc, aux personnes en responsabilité.

- Question sur le délai de paiement des dépenses engagées pour les projets de recherche

Monsieur le Président

On a ensuite cette question sur le délai de paiement des dépenses engagées pour les projets de recherche. Pour les délais de paiement trop longs, il faut identifier les points de blocage avec l'agence comptable. Soit ils sont dus à l'administration générale et dans ce cas, le nécessaire sera fait. C'est une discussion que j'ai régulièrement avec l'agent comptable. Soit les problèmes se situent au niveau des composantes ou même des prestataires de services, et dans ce cas-là, c'est une autre démarche qui doit être engagée. Mais c'est quelque chose que nous avons à cœur que la réduction des délais de paiement. Nous y sommes de toute façon contraints. Là aussi, c'est un sujet qui est pris en compte.

- Question sur les conventions demandées

Monsieur le Président

Une question sur les conventions demandées. Je ne sais plus par qui ?

Madame Sarra GASPARD, PR

Ce sont certaines dépenses, parfois c'est aléatoire, parfois on nous la demande et parfois on ne nous la demande pas. Une ? a été faite au mois de mai, la convention a été demandée au mois de mai et l'entreprise se retrouve en octobre à ne pas être payée pour une somme de 300 euros. Elle ne comprend pas, elle me dit qu'elle dépense plus du temps pour négocier cette convention et recevoir ces 300 euros. Donc, quelle est la procédure réelle concernant ces conventions ? À partir de quel montant, y a-t-il besoin de réaliser ces

conventions ? Quel est le délai de signature de ces conventions ? Il faudrait un document qui reprend ces différents éléments. Cela permettrait d'améliorer le paiement.

Monsieur le Président

Je crois qu'on a déjà eu cette discussion. Comme vous le savez, il y a une séparation entre l'ordonnateur et le payeur (l'agent comptable). Il ne m'appartient pas de mettre en place des documents destinés à l'agent comptable. C'est l'agence comptable, et donc l'agent comptable qui, en fonction de la réglementation, demande un certain nombre de pièces. Je pense donc qu'il convient aux UFR de faire cette réclamation auprès de l'agent comptable et de lui demander les procédures qu'elle met en œuvre et le cadrage qui vous permettent de fonctionner de manière fluide. Si vous avez l'impression que les choses se font de manière aléatoire, je pense qu'il faut lui demander des éléments afin que les choses soient claires, s'il y a un montant seuil, si certains types de projets nécessitent des conventions et pas d'autres, qu'elle l'écrive. Je ne peux pas l'écrire à leur place parce que je ne paie pas. Donc, à mon niveau, j'ordonne, et l'agent comptable est censé payer.

Madame Sarra GASPARD, PR

Donc, ce que vous proposez, c'est que les UFR demandent à l'agent comptable qu'elles sont ses modalités de fonctionnement ?

Monsieur le Président

Comme c'est l'UFR SEN qui a toujours les mêmes problèmes apparemment....

Madame Sarra GASPARD, PR

... l'UFR SJE a le même problème pour une convention qui date de...

Monsieur le Président

Madame Gaspard, je n'ai pas eu de sollicitation de l'UFR. Que les personnes ayant des difficultés puissent solliciter l'agent comptable. Elles peuvent mettre le DGS en copie pour que l'établissement soit au courant côté ordonnateur. On peut appuyer la demande éventuellement, mais il y a une séparation entre les deux.

Madame Sarra GASPARD, PR

Je vais en faire part aux UFR concernées.

- Question concernant l'école doctorale (fonctionnement, attribution des bourses)

Monsieur le Président

Question suivante sur l'école doctorale.

Madame Sarra GASPARD, PR

Je pose la question car... (*inaudible*)... un étudiant ayant un handicap lourd, qui a toujours été soit major, soit second de sa promotion, qui se retrouve à demander une bourse alors même qu'il est major. Cela m'a étonnée, car quelqu'un qui est cinquième du master a pu obtenir une bourse. J'aimerais donc savoir la procédure. C'est quelqu'un qui a toujours participé aux campagnes de la DOSIP, donc c'est assez curieux que cette personne, qui a été major. Je signale qu'il a un handicap lourd.

Monsieur le Président

Madame Gaspard, il n'y a jamais eu aucun document voté par quelque instance que ce soit mettant en place des critères pour l'attribution de bourses doctorales dans cet établissement. En tout cas pas depuis les vingt dernières années. C'est bien que vous décidiez de vous saisir de cette question, mais cela n'existe pas. Donc, on ne peut pas s'appuyer sur un document quelconque. En revanche, il y a des critères qui ont été pris en compte et je vais vous les dire, même si je ne participe pas à cette commission d'attribution, ni au conseil qui attribue les bourses doctorales. Les critères sont les critères habituels, avec bien entendu, la répartition des bourses équitablement entre les deux pôles universitaires. Le nombre de bourses est toujours très faible, quatre ou cinq maximum pour l'établissement. C'est donc la répartition entre les deux pôles et entre les champs disciplinaires. J'ai constaté il y a quelques années, mais cela s'arrête heureusement qu'il y avait auparavant une tendance à attribuer énormément de bourses aux disciplines scientifiques et très peu aux SHS

et aux Lettres. Cela a été corrigé également. Il n'y a pas que les sciences et c'est un mathématicien qui parle. À l'université des Antilles est un établissement et donc pluridisciplinaire, les autres disciplines aussi ont le droit de bénéficier de bourses. C'est le deuxième critère à respecter. La répartition équilibrée entre les champs disciplinaires. Ensuite, il y a les enjeux du sujet, porté par le directeur ou la directrice de thèse, avec le doctorant, pour les territoires. C'est un troisième critère qui est important. Il y a un critère, comme vous l'avez dit, qui correspond au niveau académique de l'étudiant, sachant que là aussi, être major d'un master qui a cinq ou six étudiants ou être major d'un master qui a quarante étudiants, ce n'est pas pareil.

Madame Sarra GASPARD, PR

Mais...

Monsieur le Président

Madame Gaspard, merci de me laisser parler, je ne vous ai pas interrompue. Est-ce que vous pouvez me laisser parler ? Merci. Je disais donc que le niveau académique d'un étudiant est apprécié de plusieurs façons. Par ailleurs, si chaque major avait une bourse, nous avons plus de vingt masters. Cela voudrait dire qu'il nous faudrait vingt bourses. Donc, vous comprenez bien qu'être major ne suffit pas non plus à obtenir la bourse. Il y a toute une série de critères qui font que, oui, un étudiant peut ne pas avoir la bourse.

Concernant l'étudiant que vous souhaitez encadrer, dont vous faites mention, je dois vous préciser également qu'il m'a écrit et que je lui ai répondu, que notamment nous avons entamé une démarche au niveau de l'Université et appuyé une demande au niveau d'une campagne nationale sur les bourses doctorales handicap. Il y a eu 134 demandes au niveau national et 30 bourses ont été attribuées. Malheureusement, notre étudiant ne faisait pas partie des lauréats. Donc, quand j'ai posé la question, que je me suis ému de cette question en leur demandant quand même les raisons pour lesquelles le doctorant n'avait pas obtenu la bourse, on m'a simplement indiqué que c'était une procédure très concurrentielle et que les personnes qui ont jugé les dossiers, ont simplement jugé le dossier scientifique de chaque étudiant. Voilà, on était dans un cadre totalement dédié à cet étudiant qui, malheureusement, comme vous l'avez dit, souffre d'un handicap. Mais même ça, cela n'a pas fonctionné. On ne peut pas malheureusement faire de miracle. Il y a cinq bourses pour l'établissement. Il y a eu beaucoup de demandes, bien plus que cinq, et tout le monde n'a pas pu recevoir sa bourse. Et on a déjà fait des efforts pour cet étudiant.

Madame Sarra GASPARD, PR

Je voudrais juste signaler que la personne qui a eu la bourse était en cinquième position dans le même master.

Monsieur le Président

Madame Gaspard, permettez-moi de préciser...

Madame Sarra GASPARD, PR

Il a eu la bourse handicap en juin. De ce fait, il a postulé à une bourse normale, ce qui est normal ! Il ne va se contenter d'une bourse de handicap parce qu'il est une personne handicapée, sachant qu'il a été premier et deuxième en master.

Monsieur le Président

Encore une fois, je ne remets pas en cause les travaux de la commission – bien entendu que non et je ne le ferai pas, c'est clair. En revanche, je dis qu'on ne peut pas non plus, puisque c'est de vous dont il est question, que vous évoquez un point personnel, procéder ainsi en conseil.

Madame Sarra GASPARD, PR

Ce n'est pas un point personnel, cela concerne un étudiant.

Monsieur le Président

Madame Gaspard, vous êtes la directrice de thèse de cet étudiant.

Madame Sarra GASPARD, PR

Il n'empêche...

Monsieur le Président

Vous êtes en train de parler ici dans un conseil plénier d'une question diverse qui vous concerne personnellement. Je tiens à le préciser. On n'est pas là dans la hauteur d'un conseil plénier. On est dans une question personnelle que vous venez soumettre à un conseil plénier, donc je reprends.

Madame Sarra GASPARD, PR

C'est un étudiant de l'Université qui a les mêmes droits que tous les étudiants.

Monsieur le Président

Mais tous les enseignants-chercheurs, Madame Gaspard, ont le droit aussi d'avoir des bourses pour leurs étudiants. Ce ne sont pas que les mêmes qui vont avoir des bourses chaque année, ni les mêmes laboratoires, ni les mêmes personnels. Il y a aussi un équilibre à avoir entre les collègues, les collègues ont le droit de pouvoir encadrer des étudiants.

Madame Sarra GASPARD, PR

Cela fait énormément de temps que je n'ai pas eu de personne avec une bourse ministérielle.

Monsieur le Président

Il reste les bourses régionales, comme je l'ai indiqué à l'étudiant.

Madame Sarra GASPARD, PR

On parle donc de question personnelle.

Monsieur le Président

C'est vous qui avez introduit une question personnelle.

Madame Sarra GASPARD, PR

Je ne l'ai pas nommé. J'ai parlé d'un candidat.

Monsieur le Président

Vous avez parlé d'un candidat que vous n'avez pas nommé, mais il s'agit que vous êtes...

Madame Sarra GASPARD, PR

... tous les candidats de l'Université, il a le droit à des bourses...

Monsieur le Président

Bien sûr qu'il a le droit de postuler à des bourses, et l'Université l'a soutenu pour sa demande au niveau national. Il a postulé déjà à deux bourses, il peut re-postuler à la Région Guadeloupe.

Madame Sarra GASPARD, PR

... *inaudible*... (00'39'11)

Monsieur le Président

Monsieur Létin.

Monsieur Grégory LÉTIN, BIATSS

Pour sortir du débat, j'ai compris que des critères existaient. J'ai compris également qu'il serait intéressant de pouvoir faire une instance et voter sur certains de ses critères. Quelle instance, je ne sais pas, mais pour sortir du débat, peut-être que ce serait l'occasion de mettre dans l'ordre du jour d'une autre séance, d'une autre instance, de l'instance appropriée.

Monsieur le Président

Monsieur Létin, je comprends votre volonté d'avancer et elle est louable. En revanche, il y a une école doctorale qui vient d'être créée et qui doit se structurer. Il faut déjà qu'elle ait ses statuts et son conseil. Et éventuellement, une fois qu'il est installé, le conseil peut faire des propositions sur ce type de critères. Je pense que c'est son rôle. Le problème, c'est que nous sommes arrivés à un moment où il n'y avait plus d'école

doctorale. Les deux avaient disparu et donc la nouvelle est à créer. Elle n'a ni statuts, ni conseil. Aucune instance ne peut statuer, avec des critères pertinents, habituels, utilisés à l'Université des Antilles.

Monsieur Grégory LÉTIN, BIATSS

Merci pour votre réponse. C'est vrai qu'il y a des éléments à mettre en place.

- Question sur les vacataires de l'UFR SJE

Monsieur le Président

Nous avons la question de Monsieur Mathouraparsad sur les vacataires de l'UFR SJE.

Monsieur Sébastien MATHOUPARSAD, MCF

Merci Monsieur le Président. Il y a eu un impact sur la constitution des dossiers des vacataires et le calendrier au vu des événements. Est-il possible de laisser les vacataires, qui ont l'habitude d'intervenir chez nous depuis plusieurs années, et qui ont un statut d'enseignant, de commencer leur service ?

Monsieur le Président

Merci pour votre question. J'ai été interpellé à plusieurs reprises sur ce sujet, notamment en CAC aussi par les doyens et directeurs de composantes. C'est un sujet sensible. Nous avons mis en place une cellule dédiée, et largement renforcée au niveau de l'administration générale et des DRH pour traiter les dossiers. Je sais que le problème était au démarrage, les dossiers n'étaient même pas arrivés au niveau central puisqu'il y avait eu ce départ de la collègue qui s'en chargeait dans d'autres affaires. Je crois que le pôle vous a soutenus avec un personnel très compétent sur ces questions, qui est venu en renfort du pôle Guadeloupe au niveau de l'UFR SJE. Parallèlement, pour accélérer le traitement, j'ai déjà signé les dossiers de vacataires. Et je vais proposer à nouveau, je parle sous le contrôle de la DRH, parce qu'on ne peut pas travailler sans contrat, que vous nous fassiez remonter la liste prioritaire des collègues qui ne posent pas trop de problème, s pour qu'on puisse accélérer l'édition des contrats. Mais on va signer des contrats, éventuellement sous réserve de l'arrivée de certaines pièces. On l'a fait avec toutes les composantes, l'UFR FDE en Martinique en a bénéficié, en Guadeloupe aussi. On aide toutes les composantes. Nous sommes au taquet réellement pour que cela puisse commencer et on pourra donc fixer une date de début d'enseignement très prochaine pour ces vacataires. Une fois qu'on aura la liste pour abandonner la date de début des enseignements. Cela se fera très rapidement et pas dans deux semaines. Donc, contact sera pris, Madame la DRH, avec l'UFR SJE pour faire le point. Mais on en a plein qui sont en cours d'édition de contrat. J'ai déjà commencé à les signer depuis que le pôle est venu prêter main-forte à l'UFR.

Monsieur Sébastien MATHOUPARSAD, MCF

Merci.

Monsieur le Président

Voilà chers collègues, cette séance se termine, je vous remercie pour cette séance plénière. Avant de passer au CAC restreint, je remercie les personnels, les extérieurs, les collègues et les étudiants parmi nous. Merci à tous.

Monsieur Jean-Louis JOACHIM, MCF

Monsieur le Président, je vous signale que Monsieur Manyri nous a quittés à 9 h 30.

Monsieur le Président

Merci beaucoup.

Fin de la séance à 9 h 45

* * *